

SCoT
SUD GARD**COMITE SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU 22 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le vendredi cinq juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER, Président

Est désigné Secrétaire de séance : Théo GUIGUE

Référence du service :

Personnel : FT/GS/VM-16d

Objet de la délibération :

**Création d'un emploi permanent de Technicien principal
de 1ère classe
et modification du tableau des effectifs**

Etaient présents(es) (57)

Frédéric TOUZELLIER, Président

Jean-Baptiste ANTONELLI, Benjamin BRUNEL, François CHARRIÈRE, Charly CRESPE, Serge GARNIER, Théo GUIGUE, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Sibylle JANNEKEYN, Rémi NICOLAS, Dominique NUTI, *Vice-président(e)s présent(e)s*

Mahieu ALLEGRE, Maya AMER MOUSSA, Chantal ANRDRÉ, Richard ARNAUD, , Grégory BENEZET, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR, Philippe BROUSSES, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nathalie CAVAILLE, , Agnès CHARAIX PY, Fanny DAGUENET, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Alain FOUQUE, Patrick GARCIA, Philippe GIBELIN, Jean-Pierre GUSAÏ, Pierre JAUMAIN, Bernard JULLIEN, Martine KUFFER, Denis LANOY, Joffrey LEON, Cécile MARQUIER, Véronique MARTIN, Frédéric MESEGUER, Jean-Christophe MORANDINI, Nicolas NADAL, Nathalie PERROT, Patrice PLANES, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Joachim RAMS, Clément ROUSSEL, Serge ROUVIÈRE, Adrien RUY, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, Christophe ZARAGOZA, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (9)

Janie ARNEGUY, donne pouvoir à Sibylle JANNEKEYN ; Jean-Antoine BUNOZ, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Alberto CAMAÏONE, donne pouvoir à André CAMBI GOURJON ; Nadine CASTELLANI, donne pouvoir à Alain FOUQUE ; Nelson CHAUDON, donne pouvoir à Hélène CASIER ; Virginie GRIOTTO, donne pouvoir à Richard ARNAUD ; Stéphane PORRET, donne pouvoir à Jean-Pierre BONDOR ; Magali PRADEILLE, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Martine SCOLLO-OGIER donne pouvoir à Charly CRESPE ;

Etaient excusés(ées), absents(es) (22)

Vincent BECHARD, Cédric BONATO, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Nicole CHANRON, Amal COUVREUR, Patrick DE GONZAGA, Philippe DESCHAMPS, Bruno FERRIER, Gilles GADILLE, Maryse GIANNACCINI, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Nicolas MEIZONNET, Laurent MESPOULET, Jean-Louis NICOLAS, Audrey PASCAL, Gaëtan PREVOTEAU, Yves RODRIGUEZ, David-Alexandre ROUX, Eddy VALADIER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

OBJET : Création d'un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe

Monsieur Frédéric TOUZELLIER, Président du S.CO.T. du Sud Gard, rapporteur expose :

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 portant échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard ;

Vu la délibération n° 2018-06-06-05d fixant les ratios d'avancement de grade (promus/promouvables) ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard ;

Vu le tableau annuel d'avancement de grade des agents promouvables au titre de l'année 2026 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi de Technicien principal de 1^{ère} classe afin de permettre un avancement de grade ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Exprimés : **66** (dont 9 pouvoirs)

Pour :66.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De de créer un emploi permanent à temps complet de **Technicien principal de 1^{ère} classe, catégorie B, à compter du 1^{er} juillet 2026**

ARTICLE 2 : De modifier en conséquence le tableau des effectifs du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard comme suit ;

Emploi	Grade	Catégorie	Tableau des effectif avant le 30/06/2026	Tableau des effectif après 01/07/2026	Observation
Directeur	Technicien principal de 2e classe	B	1	0	<i>Le poste sera supprimé à la suite de l'avancement de grade au 1^{er} juillet 2026</i>
Directeur	Technicien principal de 1 ^{re} classe	B	0	1	Création du poste au 01/07/2026

OBJET : Création d'un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe

N° | 2026-06-22-16d |

Chargée de mission planification et aménagement du territoire	Attaché	A	1	1	Sans changement – Poste occupé
Adjointe à la Direction (chargée de l'Administration) – Responsable du service RH	Rédacteur	B	1	1	Poste maintenu (promotion interne future)
Adjointe à la Direction (chargée de l'Administration) – Responsable du service RH	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	1	1	Sans changement – Poste occupé
Chargé de mission Administration et planification	Adjoint administratif territorial (emploi non permanent)	C	1	1	Sans changement – poste occupé

ARTICLE 3 : D'imputer la dépense sur les crédits correspondants au budget syndical.

ARTICLE 4 : Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.C.O.T. du Sud Gard**



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac

Le Secrétaire de séance



Théo GUIGUE